

Treize* à table ! Qui est Judas ?

Sûrement pas e.i.L. qui ne fut conviée ni à participer à l'élaboration intersyndicale d'une pétition « *pour l'enseignement professionnel public* », ni à signer le communiqué de presse faisant suite à l'audience accordée aux Treize* par François BONNEAU, vice-président de l'ARF (Association des Régions de France), plus précisément Président du Conseil régional de la Région Centre et, accessoirement, membre du PS.

Qu'à cela ne tienne ! **e.i.L.** sait lire ! Et, plus particulièrement, le **SNCA e.i.L. Convergence** qui va se faire un plaisir de dégonfler les baudruches « *pétition* » et « *communiqué de presse* » des communicants et pétitionnaires « judasissants »**.

Les Treize revendiquent :

- La longue histoire de « *l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire* ». Elle a « *plus de soixante ans* » ! Il est vrai que l'un des signataires, le SNETAA-FO, tire ses origines de Vichy et sait par conséquent de quoi il parle en matière d'enseignement pro !
- « *L'égalité de cette voie professionnelle ... avec les deux autres voies du lycée* » tant pour les élèves que pour les personnels. Serait-ce que le statut de 2000 n'a pas donné cette égale dignité à tous les PLP (PLP 2 alignés sur les PLP 1 et les PLP ayant même service, même traitement et meilleure carrière que les certifiés) ? Ou serait-ce que le protocole de rénovation de la voie professionnelle rédigé et signé en 2008 par DARCOS et le SNETAA-FO a fait reculé la dignité des maîtres en même temps que celle de leurs élèves ? ***

Ces valeureuses revendications sentent le réchauffé ; ou, pour le dire « autrement », sont bien éculées ...

Du passéisme à la confusion revendicative

Si le passéisme est la première caractéristique de l'initiative revendicatrice des Treize, la deuxième est la confusion. Or, d'expérience, le **SNCA e.i.L. Convergence** sait que la confusion et la démocratie ne font pas bon ménage. L'inflation confusionnelle des deux textes que le SNCA e.i.L. scrute avec une attention sceptique est telle que, pour la détailler, il y faudrait plus d'un chapitre. Aussi se contentera-t-il de quelques exemples.

- **Apprentissage et alternance** : ce n'est pas la même chose ! Manifestement les Treize l'ignorent ou, si eux le savent, ils ne tiennent pas à ce que les lecteurs de leur communiqué et les signataires de leur pétition le sachent. Exemple dans la pétition : « *la loi Cherpion du 11 juillet 2011 met en place de nouvelles règles ...du contrat d'apprentissage pour favoriser le développement de l'alternance* ». Si alternance et apprentissage ne sont pas quasiment synonymes dans l'esprit des lecteurs qui lisent une telle phrase, c'est qu'ils sont « affranchis » ou qu'ils ont la science infuse ... Lors de son court passage au ministère du travail, avant de tomber, sinon dans les poubelles du moins dans les oubliettes de l'Histoire, DARCOS, encore lui, a rendu les contrats d'apprentissage particulièrement rigoureux et coûteux pour les patrons. Lesquels sont, du coup, à fond pour l'alternance qui, elle, au moins, ne coûte pas chère ! Or, la loi CHERPION, qui n'est pas sans défaut et que les patrons abhorrent, travaille à donner aux contrats par alternance une tenue plus proche du contrat d'apprentissage que du libéral « laissez faire, laissez passer ». Serait-ce que les Treize ont contre le législateur la même opinion que le

patronat ? Serait-ce que donner un statut social aux apprentis, tout en tentant d'en faire bénéficier les stagiaires en alternance, donne autant de boutons aux Treize qu'aux capitalistes ?

- **Vers une année d'apprentissage en fin d'études des CAP et bac pro** : il s'agit en fait de la répartition des stages en entreprise à effectuer par les candidats à l'obtention d'un de ces deux diplômes.

Le SNCA e.i.L. Convergence s'est déjà exprimé là-dessus à propos du bac pro 3 ans. Il enfonce le clou. Les jeunes issus du collège qui se retrouvent en première année de CAP ou en seconde pro sont peu, voire pas du tout sociabilisés ; ce qui est un handicap certain pour trouver d'emblée un stage. Comme, par ailleurs, le cursus scolaire prévoit un certain nombre d'heures en entreprise tout au long de la préparation au diplôme, il paraît judicieux de moduler plutôt en fin de parcours l'essentiel des stages en entreprise. Il paraît même au SNCA e.i.L. Convergence avantageux pour les élèves que cela se pratique ainsi. En effet, si la majeure partie de la seconde année de CAP et de la terminale de bac pro se passe en entreprise, il sera difficile aux pouvoirs publics de refuser le statut d'apprenti et la rémunération qui va avec, **ce qui donnerait une assise sociale autrement plus solide que celle de « stagiaire »**, à ces jeunes gens et jeunes filles toujours scolarisés et souvent issus de milieux modestes. A moins que les stagiaires soient légalement rémunérés. Auquel cas refait surface la loi CHERPION qui donne des boutons aux Treize, aux capitalistes et ... aux présidents de région !

Mais les inconséquences de nos pétitionnaires qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez qu'ils n'ont pas bien fini, rejoignent, comme par enchantement, les préoccupations plus terre à terre de François BONNEAU, ce Président de Région, qui devant des limiers sans flair et ravis « *a exprimé son désaccord avec la proposition de N. Sarkozy d'une dernière année en apprentissage pour les sections de CAP et de Baccalauréat professionnel* ». Mais lui, si il n'est pas d'accord, c'est parce qu'il devra mettre la main à la poche quand des scolaires en fin de formation auront acquis le statut d'apprenti !

- **Etat et région** : il est vrai que la décentralisation, pas plus que la régionalisation de certaines compétences de l'Etat, n'a donné lieu à une évaluation ou à quelque audit. Cela autorise-t-il, pour autant, des organisations syndicales, pour la plupart labellisées « syndicalisme administratif A.O.C. », à raconter n'importe quoi ? Ainsi le paragraphe 8 du communiqué de presse est-il un ramassis d'inutilités. Les auteurs du dit paragraphe s'interrogent sur « *le partage des responsabilités, entre l'Etat et les Régions, dans la carte des formations* ». Où est le problème ? Une région souhaite mettre en place telle formation et indique quels équipements elle peut fournir pour cette mise en place ; le recteur de l'académie répond qu'il peut, ou ne peut pas, donner les personnels pour cette mise en place. Selon l'occurrence, cela provoquera des congratulations ou des criaileries ; mais aucune interrogation sur les compétences, les « *responsabilités* » de chacun. La région fournit les substructures et les élèves, l'Etat les profs. **Le problème n'est pas l'identification du rôle de chacun. Il est de toute évidence dans la pertinence ou non de la dichotomie.** Mais les Treize n'étant pas chargés de l'audit se désintéressent complètement de la question et s'acharnent à en résoudre une ... déjà résolue ! Quelle efficacité ! Autant que celle de la poudre de perlimpinpin !

Qui se retrouvent, poudre perlimpinpinque et in-efficacité, dans cette tartufferie du communiqué « *le vice-président [François BONNEAU] ... a affirmé**** son opposition à toute éventualité de transfert des personnels enseignants et d'éducation de la voie professionnelle vers les Régions. Nous ... restons vigilants ...* ». Ils peuvent se permettre cette vigilance les yeux fermés ! Pardi ! Les régions – sans majuscule de majesté – ne vont pas mettre la main au porte-monnaie pour payer des fonctionnaires dont l'Etat sarkoziste s'est déjà déchargé de la rémunération sur l'ONP !*****

Les treize auteurs de la pétition semblent s'effaroucher que les régions soient « *responsables de la carte de l'apprentissage* », ce qui est la loi ; qu'elles « *viennent de signer les Contrats d'Objectifs et de Moyens* » pour son développement ; c'est encore la loi ... En effet, la loi donne aux régions la responsabilité et la compétence d'organiser l'orientation et la formation professionnelle ; mais elle ne dit nulle part, il ne manquerait plus que cela, que « *l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire* » y est inclus. Il relève, même quand il se fait par l'apprentissage, de l'Education Nationale et du ministère de l'Agriculture : mais il n'est pas « *dénationalisé* » !

Crier au loup quand il n'y a pas de loup, et qu'on le sait parfaitement, c'est chercher à effrayer le populo en lui mentant.

Qu'on soit ou non d'accord avec la décentralisation, avec la régionalisation, avec l'apprentissage, avec l'alternance est une chose. Parler de l'Ecole de la République en est une autre. Apparemment, les Treize n'auraient qu'une idée en tête : sauver et promouvoir l'enseignement professionnel public que certains d'entre eux ont contribué pourtant à mettre plus bas que terre. Faire sa repentance, c'est bien ! Mais pas en pratiquant l'amalgame, le mélange des genres, l'approximation, la confusion mensongère et anti-démocratique.

Est-ce bien syndical, ce salmigondis ?

De la confusion antidémocratique à l'IN-indépendance syndicale

Nos Treize à la douzaine sont donc passésistes, même en retard de plusieurs trains, confus, un tantinet roublards ... Ils sont aussi, parfois, désarmants de naïveté. Se félicitant d'avoir été si rapidement reçus par Monsieur BONNEAU, l'intersyndicale en attribue le fait en partie « *à l'approche des élections* ». Il s'agit bien sûr des élections présidentielles et législatives du printemps prochain. Pas celles, professionnelles, d'octobre dernier, qui ont été une déconvenue quasi générale pour nos pétitionnaires communicants.

Et c'est bien vrai ! Et vrai pour les deux parties ! Porte parole des régions dirigées quasiment toutes par les socialistes, François BONNEAU soigne l'image du PS en recevant des « *contestataires* » plus ou moins acharnés de l'apprentissage. Il les rassure : pas d'apprentissage en terminale de bac pro ! Pas de transfert des personnels de l'enseignement professionnel public vers les régions !

Tellement rassurés que nos « *contestataires* » espèrent « *que ces déclarations se concrétiseront par un soutien des responsables [socialistes] des Régions dans les luttes à venir* » ! Les camarades syndicalistes et les socialistes même combat ! **Cela s'appelle de l'IN-indépendance syndicale** ; car si les uns comptent sur les autres pour les épauler le cas échéant, pourquoi les autres ne compteraient-ils pas sur les uns le moment venu ?

Et c'est le moment !

En fait, cette miraculeuse intersyndicale qui est tellement complète qu'**e.i.L.** n'y est pas, qui vu le méli mélo de ses revendications soi-disant en faveur de l'enseignement pro est très peu crédible, s'est constituée pour dire à François : comme tu seras le patron demain, nous te rappelons que nous existons, même si les résultats des dernières élections professionnelles jettent un doute sur notre existence ; en échange de quoi, donnant donnant, tu dis comme nous que la politique de SARKOZY est très vilaine – ça, c'est pas difficile à dire - et tu jures tes grands dieux que tu n'es pas comme lui - ça, c'est moins sûr. Bref, comme larrons en foire, nous nous donnons mutuellement un coup de main.

L'intersyndicale est efffffectivement un miracle électoral : elle roule pour un des *challenger* du candidat de l'UMP !

Heureusement qu'**e.i.L.** n'a pas été invitée par la bande des Treize !

Car le Judas y est bien, qui trahit la *Charte d'Amiens*.

Paris, le 4 février 2012

La secrétaire générale
Le secrétaire national, commission ouvrière AAPLP

** Il est passé par ici ! Il repassera par là ! Treize logos en tête de la pétition soumise aux masses, douze signatures de notables au bas du communiqué de presse ... Menacée par le furet, Poulette, entre trahison et gonflette, tu peux te poser la question !*

*** L'assertion (communiqué de presse) que « (toutes les organisations syndicales y participent) » est donc tout à fait mensongère et la mise entre parenthèses de cette assertion par leurs auteurs ne les exonère aucunement de ce mensonge.*

**** Tout cela s'est tramé aux alentours de la trêve des confiseurs.*

***** Le SNCA **e.i.L. Convergence** fut alors, en dépit de son « microscopisme », la seule organisation syndicale à introduire une requête devant le Conseil d'Etat contre la généralisation du bac pro 3 ans.*

... On comprend pourquoi il ne fut pas convié à faire le quatorzième, exorciste pourtant reconnu des mauvais sorts !

****** Pardon pour cette re-écriture qui élimine une faute de français des Treize : « a tenu a affirmé (sic) »*

****** Pour ceux qui ne le sauraient pas plus que les Treize : Office National de la Paye. Et, bientôt, ONPP (et des Pensions). On parie ?*